

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

ARRONDISSEMENT

DE RENNES

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

## COMMUNE DE BAIS

L'an deux mil dix, le vingt juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Bais s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du treize juillet deux mil dix, sous la présidence de Monsieur Joseph PICHET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19                      présents : 16                      absents: 3

Joseph PICHET – Nathalie CLOUET – Roger POULARD - Christine HEBERT - Stéphane JEUSSET - Laurent BESNIER – Daniel DAHIOT - Jean-Jacques HERVOUIN - Philippe JACQUES – Tiphaine MAUSSION – Patricia MOREL – Céline OGER - Christian POTTIER – Emmanuelle ROUSSEAU - Anne-Marie RUBLON - Denis VALOTAIRE

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absent non excusé :**

**Absents excusés :** Chantal GODET - Patrick MASSET - Véronique MARCHAND-SAVALLE

**Secrétaire :** Nathalie CLOUET

**Pouvoirs :** Chantal GODET à Nathalie CLOUET - Patrick MASSET à Roger POULARD - Véronique MARCHAND-SAVALLE à Anne-Marie RUBLON.

### **10-61 Salle polyvalente – APAVE - avenant**

Vu la proposition d'avenant d'un montant de 500 € HT correspondant à la réalisation de 5 rapports de conception avant consultation des entreprises, portant le montant total du marché à 7 625 € HT

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :**

Par :

Voix pour : 19                      Présents : 16

Voix contre : 0                      Votants : 19

Abstentions : 0

APPROUVE l'avenant ;

AUTORISE Monsieur le Maire à le signer.

### **10-62 Salle polyvalente – marchés**

Vu la consultation selon la procédure adaptée ;

Vu l'analyse des offres réalisée par le Cabinet MENARD ;

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :**

Par :

Voix pour :19           Présents :16

Voix contre :0        Votants :19

Abstentions :0

DECIDE de retenir les entreprises suivantes :

lot	entreprise	Montant du marché en € HT	Option retenue	Montant de l'option en € HT	Montant total du marché en € HT
1 TERRASSEMENT VOIRIE ESPACES VERTS	PIGEON TP	249 621,34 €	Béton désactivé Terrasse extérieure	4 160,00 €  2 990 €	<b>256 771,34</b>
2- GROS ŒUVRE	SRP	489 034,28 €			<b>489 034,28</b> €
3- CHARPENTE BOIS	ROLLAND MARCEL	43 626,25 €	Faux grill	9 562,60 €	<b>53 188,85 €</b>
4- COUVERTURE	PCB LAMBALLE	100 000,00 €			<b>100 000,00</b> €
5- ETANCHÉITÉ	CEBI SA	67 037,91 €			<b>67 037,91 €</b>
6- BARDAGE MÉTALLIQUE	MARTIN	45 982,37 €	Bardage arrière scène	16 615,70 €	<b>62 598,07 €</b>
7- SERRURERIE METALLERIE	CFMI	27 232,27 €			<b>27 232,27 €</b>
8- MENUISERIES EXTÉRIEURES ALUMINIUM	ALBATI	123 500,00 €			<b>123 500,00</b> €
9- MENUISERIES INTÉRIEURES BOIS	BOUGERES MAURICE	55 851,20 €	Portes stratifiées	2 851,20 €	<b>58 702,40 €</b>
10- CLOISONS PLAFONDS	BREL	45 839,95 €	Habillage Fermacell	607,94 €	<b>46 447,89 €</b>
11- MURS MOBILES	SPACE SYSTEM	44 180,00 €	Mur mobile grande salle	64 310,00 €	<b>108 490,00</b> €
12- PLAFONDS SUSPENDUS	APM	13 190,23 €			<b>13 190,23 €</b>
13- ELECTRICITE COURANTS FORTS	BERNARD	120 000,00 €			<b>120 000,00</b> €
14- CHAUFFAGE VENTILATION	PERRINEL ELECTRICITE	261 815,84 €			<b>261 815,84</b> €
15 - PLOMBERIE	MOREL	27 820,32 €			<b>27 820,32 €</b>

SANITAIRE	BATIMENT				
16- REVETEMENTS DE SOLS	HERVE SARL	69 826,98 €			<b>69 826,98 €</b>
17- PARQUET	BRUNO DECORS	53 036,90 €			<b>53 036,90 €</b>
18- PEINTURE	THEHARD	96 574,93 €			<b>96 574,93 €</b>
19- ASCENSEURS	ARVOR AUTOMATISME	20 900,00 €			<b>20 900,00 €</b>
21- EQUIPEMENTS SCÉNIQUES	ENT 2.44	80 277,00 €			<b>80 277,00 €</b>
21- EQUIPEMENTS SCÉNIQUES	TELOR SA	9 386,00 €			<b>9 386,00 €</b>

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés.

**10-63 Rond-point sur la RD 95 et viabilisation de la salle polyvalente–METEV – avenant au marché de maîtrise d’œuvre**

Vu la proposition d’avenant n°1d’un montant de 5 175,94 € HT correspondant au passage au forfait définitif de rémunération et à l’augmentation de la masse des travaux liée à la viabilisation de la salle polyvalente non prévue dans le contrat initial.

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :**

Par :

Voix pour :19                   Présents :16

Voix contre :0               Votants :19

Abstentions :0

APPROUVE l’avenant.

Le montant définitif de rémunération s’élève donc à 16 535,94 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à le signer.

**10-64 Rond-point sur la RD 95 et viabilisation de la salle polyvalente– marchés**

Vu l’ouverture des plis du 13 juillet 2010 et l’analyse des offres effectuée par le cabinet METEV,

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :**

Par :

Voix pour :19                   Présents :16

Voix contre :0               Votants :19

Abstentions :0

RETIENT l’entreprise PIGEON :

- tranche 1	65 294,70 € HT
- tranche 2	351 850,80 € HT
TOTAL	417 145,50 € HT

### **10-65 Lotissement du Trésor – fixation du prix de vente des lots**

Vu l'avis de la commission « finances » ;

#### **Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :**

Par :

Voix pour :19                      Présents :16

Voix contre :0                      Votants :19

Abstentions :0

FIXE le prix de vente des lots à 60 € TTC du m2.

### **10-66 Lotissement du Trésor - réservations de lots**

Vu la délibération n°10-65 du 20 juillet 2010, fixant le prix de vente des lots ;

Vu le courrier de Monsieur et Madame Pascal LOUAISIL portant réservation du lot n°29 ;

Vu le courrier de Monsieur Ludovic AMET et Mademoiselle Patricia MASSON portant réservation du lot n°30 ;

#### **Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :**

Par :

Voix pour :19                      Présents :16

Voix contre :0                      Votants :19

Abstentions :0

DECIDE la vente de ces lots du lotissement du Trésor aux personnes ci-dessus désignées  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les compromis de vente et les actes de vente à recevoir par Me Le Comte, Notaire à Louvigné de Bais.

DIT que la recette correspondante sera inscrite au budget annexe « Lotissement du Trésor »

### **10-67 Lotissement « Le Hameau du Fresne » - réservations de lots**

Vu la délibération n°07-83 du 13 septembre 2007, fixant le prix de vente des lots ;

Vu le courrier de Monsieur Samuel JARRY portant réservation du lot n°20 ;

Vu le courrier de Monsieur Damien QUEHE et Mademoiselle Audrey BARBE portant réservation du lot n°25 ;

#### **Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :**

Par :

Voix pour :19                      Présents :16

Voix contre :0                      Votants :19

Abstentions :0

DECIDE la vente de ces lots du lotissement « Le Hameau du Fresne » aux personnes ci-dessus désignées

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les compromis de vente et les actes de vente à recevoir par Me Le Comte, Notaire à Louvigné de Bais.

DIT que la recette correspondante sera inscrite au budget annexe « Lotissement Le Hameau du Fresne »

### **10-68 Cantine municipale – tarifs 2010-2011**

Considérant l'évolution du prix de revient des repas;

Considérant la proposition de la commission « finances » d'augmenter les prix des repas du restaurant scolaire de 3% et de fixer ainsi qu'il suit les tarifs pour l'année scolaire 2010-2011 :

	<b>TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2010-2011</b>
<b>enfants des classes maternelles</b>	2,66 €
<b>enfants des classes primaires</b>	3,09 €
<b>adultes enseignants bénéficiant de la participation de l'Académie</b>	5,05 €
<b>adultes enseignants ne bénéficiant pas de la participation de l'Académie</b>	6,02 €
<b>adultes non enseignants</b>	6,02 €

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :**

Par :

Voix pour :19

Présents :16

Voix contre :0

Votants :19

Abstentions :0

DECIDE de fixer les tarifs de la cantine municipale comme figurant dans le précédent tableau à compter du 2 septembre 2010.

### **10-69 Recettes provenant du produit des amendes de police**

Vu la décision de la commission permanente du Conseil Général du 26 avril 2010 d'attribuer une subvention de 9 631 € pour les aménagements de sécurité et la signalisation horizontale du quartier de la Croix ;

#### **Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :**

Par :

Voix pour :19                      Présents :16

Voix contre :0                      Votants :19

Abstentions :0

S'ENGAGE à effectuer les travaux d'aménagement du quartier de la Croix ;  
ACCEPTE la subvention de 9 631 €

### **10-70 Droit de préemption urbain**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner concernant la parcelle cadastrée AB 323, 16 rue du Champrinquant ;

Vu la déclaration d'intention d'aliéner concernant les parcelles cadastrées AB 195,196 et 712, 9 rue du Docteur Lebreton ;

Vu la déclaration d'intention d'aliéner concernant la parcelle cadastrée AB 60, 16 rue de la Fontaine.

#### **Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :**

Par :

Voix pour :19                      Présents :16

Voix contre :0                      Votants :19

Abstentions :0

RENONCE au droit de préemption urbain sur ces parcelles.

### **10-71 Vente immobilière – parcelle H 1358**

#### **Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :**

Par :

Voix pour :19                      Présents :16

Voix contre :0                      Votants :19

Abstentions :0

DECIDE de vendre à la société SCI BERU la parcelle H1358 d'une contenance de 131 m2 au prix de 1 347,41 € ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les compromis de vente et les actes de vente à recevoir par Me Le Comte, Notaire à Louvigné de Bais.

**CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 09-39 DU 14 MAI 2009**

**10-72 Achat immobilier – parcelles AB 652, 653 et 656**

Vu la proposition de l'Association Immobilière de Rennes et d'Ille-et-Vilaine de vendre à la commune les parcelles AB 652,653 et 656 au prix de 20 000 € ;

Vu la proposition de la commission « Finances » d'acquérir ces parcelles au prix de 15 000 €.

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :**

Par :

Voix pour :19                      Présents :16

Voix contre :0                      Votants :19

Abstentions :0

DECIDE d'acquérir les parcelles AB 652,653 et 656 au prix de 15 000 € ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le compromis de vente et l'acte de vente à recevoir par Me Le Comte, Notaire à Louvigné de Bais.

**10-73 Devis divers**

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :**

Par :

Voix pour :19                      Présents :16

Voix contre :0                      Votants :19

Abstentions :0

APPROUVE les devis suivants:

DIVERS		
Centre commercial – rideau métallique (investissement)	La forge de Victor	1064,44 € TTC
Plaques (investissement)	Marbrerie Guiffault	720,40 € TTC
Eglise – contrôle électricité Contrôle annuel	SOCOTEC	251,16 € TTC
Remplacements d'extincteurs	SICLI	91,33 € TTC

2 branchements FT supplémentaires au Fresne (Budget Lotissement « Le hameau du Fresne »)	DEHE TP	2 865,62 € TTC
<b>SALLE POLYVALENTE</b>		
Etude de raccordement	France Telecom	486,37 € TTC
Branchement eau potable	VEOLIA	2 414,65 € TTC

### **10-74 Vente de grillage**

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :**

Par :

Voix pour :19                   Présents :16

Voix contre :0               Votants :19

Abstentions :0

DECIDE de vendre du grillage à des particuliers pour un montant total de 956,80 € (soit 2 X 478,40 €).

### **10-75 Communauté de Communes « Au Pays de la Roche aux Fées » - convention de mise en œuvre du PLH**

La loi n°2009-323 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion du 25 mars 2009 prévoit un renforcement du caractère opérationnel des PLH notamment par la mise en place d'un programme d'actions par commune et non plus par secteur.

Pour répondre aux exigences de la loi quant au renforcement de l'opérationnalité du PLH adopté, le 15 décembre 2009, par la Communauté de Communes Au Pays de la Roche aux Fées, le Conseil communautaire a décidé, à cette même date, de contractualiser les différents

engagements mentionnés dans le PLH entre les acteurs de la politique locale de l'Habitat (communes, bailleurs sociaux, ...).

A cet effet un projet de convention a été élaboré pour chaque commune membre de la Communauté de Communes Au Pays de la Roche aux Fées dont les modalités générales ont été adoptées lors du Conseil Communautaire du 30 mars dernier à travers une convention-type.

Cette convention comprend :

- Le programme d'actions à mettre en œuvre ;
- Les orientations et les engagements de la Communauté de Communes sur les différentes actions du PLH avec leurs aspects financiers ;
- Les engagements de la commune ;
- Les dispositifs de pilotage et de mise en œuvre de la convention ;
- Les modalités de suivi-communication et d'évaluation de la convention.

#### **Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :**

Par :

Voix pour :19                    Présents :16

Voix contre :0                    Votants :19

Abstentions :0

DECIDE :

- d'adopter le projet de convention tel que présenté en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de manière à traduire les objectifs du PLH à l'échelle communale.

#### **10-76 Dispositif argent de poche**

Le dispositif « argent de poche » s'inscrit dans le cadre de l'opération Ville – vie – vacances mise en œuvre par le Ministère de la Santé et de la Solidarité. Ce dispositif crée la possibilité, pour des adolescents et de jeunes adultes, d'effectuer de petits chantiers de proximité et d'utilité sociale à l'occasion des congés scolaires et de recevoir en contrepartie une rémunération (dans la limite d'une ½ journée d'activité de 3 heures par jeune et par jour à raison de 5 € par heure, soit 15 € par jour).

#### **Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :**

Par :

Voix pour :19                    Présents :16

Voix contre :0                    Votants :19

Abstentions :0

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs au dispositif argent de poche ;  
CREE une régie d'avance pour la rémunération des jeunes du dispositif « argent de poche ».

#### **10-77 Personnel – modification de poste**

Vu la réorganisation des services cantine et entretien des salles ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 7 décembre 2009.

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :**

Par :

Voix pour :19                    Présents :16

Voix contre :0                  Votants :19

Abstentions :0

DECIDE de modifier le tableau des effectifs comme suit à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010 :

Agent technique	Cantine ménage	-	Avant 4,83/35 <sup>ème</sup>	Après 8,36/35 <sup>ème</sup>
-----------------	-------------------	---	---------------------------------	---------------------------------